



21 Grande rue
25170 CHAUCENNE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHAUCENNE
DU 3 NOVEMBRE 2016

Président de séance : Bernard VOUGNON

Présents : Bernard Vougnon, Alain Roset, Christian Dysli, Mohammed Oubenaïssa, Daniel Moine, Céline Gayet, Jean-François Bertin, Leonel Mounoussamy, Philippe Morel

Procurations : Bernard Merger à Alain Roset

Absents excusés : Marine Martin-Jary, Jean-Luc Royer, Audrey Villemain, Jean-Luc Guillaume, Marie José Vergon-Trivaudey

Secrétaire de séance : Alain Roset

Date de la convocation : 28 octobre 2016

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Suffrages exprimés : 11

1/ INFORMATIONS

- **CAGB**

Un arrêté préfectoral fixe le nouveau périmètre de la CAGB. Au 1^{er} janvier 2017, le nombre de communes passera à 72 et le nombre de délégués à 126 répartis comme suit :
55 délégués pour Besançon, 2 délégués pour Chemaudin-Vaux, 2 pour Saint-Vit et 1 siège pour les autres communes.

- **Analyse eau**

Une analyse de l'eau a été effectuée le 13 octobre en sortie du château d'eau. Les résultats sont conformes aux normes édictées.

Les mesures de restriction de l'usage de l'eau ont été levées par la préfecture cette semaine.

- **Bibliothèque**

Le département du Doubs réorganise le service des bibliothèques-et médiathèques communales. Les bibliobus ne passent plus dans les communes. Les bibliothécaires doivent donc se déplacer à la médiathèque pour choisir les livres. Ces temps d'échanges principaux passent de quatre à deux. Chauçenne ne bénéficie plus du passage de la navette. La référente du secteur a également changé.

- **Economie, tourisme**

La CAGB prend la compétence économie et tourisme au 1^{er} janvier 2017. Une taxe de séjour sera instaurée et collectée pour tout hébergement touristique sur l'ensemble du territoire de l'agglomération.

- **Intercommunalité**

L'AUDAB a présenté aux élus du groupe de travail sur l'intercommunalité Audeux, Chauçenne, Noironte, le compte-rendu relatif à l'étude sur les effectifs scolaires sur nos territoires à horizon 2035.

L'objectif de cette étude est d'alimenter la réflexion pour permettre un maintien de nos écoles dans le temps.

Dans un premier temps, l'AUDAB restituera ce compte-rendu aux conseils municipaux des trois communes le 20 janvier 2017.

Dans un second temps, et au cours de la même séance, un intervenant présentera un spectacle intitulé « Maire de famille », qui pose la question de l'avenir des communes dans cette période de réforme territoriale. Ce spectacle sera suivi d'un débat pour alimenter notre réflexion.

Il a été également choisi de mettre en commun des moyens d'information avec la mise en place, dans un premier temps, d'un support papier sur le modèle de celui que nous utilisons à Chaucenne.

Une première page d'informations communes aux trois villages (informations générales, pratiques, administratives..), puis des informations ciblées sur la vie des trois villages (associations, activités diverses..). Un correspondant sera identifié dans chaque commune et sera en lien avec J. Luc Guillaume chargé de la réalisation de ce document à paraître à une fréquence bimestrielle.

Plus tard sera envisagé la création d'un site internet commun.

- **Diagnostics dans les écoles**

A la demande de l'inspection académique, il va être procédé à un diagnostic amiante et un diagnostic radon.

Un bureau d'étude a été mandaté pour réaliser ces diagnostics.

- **Travaux**

- Les fossés bordant la route des Barrots ont été nettoyés par l'entreprise Seguin.
- Une fuite d'eau chemin du château d'eau, au droit de la propriété de M. Lopez, a été réparée par l'entreprise Espace Rénovation. Cette intervention a été mise à profit pour installer deux coffrets compteurs en limite des propriétés de M. Tarrapey et M. Lopez dont les compteurs étaient installés respectivement dans les locaux d'habitation et dans un regard enterré sur la propriété.
- Profitant de la présence Espace Rénovation, un regard sur la conduite d'eau potable situé dans la prairie à gauche en direction des Barots a été restauré.

- **Cérémonie du 11 novembre**

La cérémonie aura lieu le 11 novembre à partir de 11h et sera suivie d'un pot au centre de vie.

- **Repas de convivialité**

Il aura lieu le 27 novembre.

2/ DELIBERATIONS

- **Affouage sur pied 2016-2017**

Les coupes affouagères de cet automne se dérouleront sur les parcelles 1 et 2.

L'ONF nous a demandé de dégager rapidement une plateforme sur la parcelle 1 afin d'accueillir les bois qui seront abattus. Dans l'urgence, il a été demandé à L. Mounoussamy de s'en occuper, ce qu'il a accepté.

La parcelle 1 contient environ 91 m³ de bois, principalement du hêtre.

La parcelle 2 contient environ 107 m³ de bois, principalement du hêtre.

Le Conseil Municipal autorise le Maire de gré à gré dans le cadre de la contractualisation des bois, les produits des parcelles 1 et 2 aux conditions passées entre l'ONF et les acheteurs concernés.

- **Assiette, dévolution et destination des coupes de l'exercice 2016/2017**

Assiette des coupes 2017, coupes non réglées des parcelles 18j, 22,24,25,26r,27r, 29, 31 et 34r et des chablis. Vente aux adjudications générales en bloc façonné.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de gré à gré par contrat d'approvisionnement de bois d'œuvre de hêtre, et de produits destinés à la trituration provenant de la forêt communale.

Vente des chablis en bloc et façonnés.

Pour ces coupes l'ONF assurera une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre qui sera facturée à la commune.

- **Choix du bucheron**

L'estimation du volume d'affouage sur ces 2 parcelles va être de 370 stères environ.

Si on enregistre 40 affouagistes, ils disposeront chacun de 9 stères.

Les bucherons ont été contactés et on fait une offre pour l'abattage. L'ONF recommande l'entreprise SIMONIN Laurent qui était intervenue par ailleurs en urgence pour la commune l'an dernier.

Les tarifs de l'entreprise sont les suivants :

16,50 €/m³ pour l'abattage,
60 €/h pour le câblage,
40 €/arbre pour l'éhoupage,
4.50 €/tige pour abattage des 35 et +

Ces tarifs, sur la base du devis estimatif, généreront une dépense de 4 479,75 € TTC plus 1 974 € TTC de frais pour l'assistance technique de l'ONF.

- **Affouage**

Le prix du stère affouagé est fixé à 5 €/stère, charge à la commission bois de donner les volumes individuels.

- **Assistance technique ONF**

1 974 € TTC de frais pour l'assistance technique de l'ONF.

- **Ouverture de crédits**

Dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'assainissement, il convient de réaliser l'intégration des écritures correspondantes aux études, faites préalablement à la réalisation des travaux. La somme de 1299.16 € a été réglée au compte 203 en 2014.

Pour réaliser ce solde du compte 203 le Conseil municipal décide d'ouvrir les crédits pour la somme de 1 300 € au compte 041/2158 en dépense et au compte 041/203 en recette.

De même une étude avait été faite avant de réaliser les travaux au d'accessibilité au cimetière. Afin solder le compte 203 du budget communal, il convient d'ouvrir les crédits suivants 916 € au compte 2116/041 en dépense et 2031/041 en recette.

Ces écritures sont des écritures d'ordre sans incidence sur le budget.

Afin de solder les travaux relatifs de la mise aux normes de l'accessibilité du cimetière il convient de prélever la somme de 770 € du compte 2313 opération 201303 à destination du compte 2116 opération 2016 1.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire
Bernard VOUGNON